



Commission économique pour l'Europe**Comité des politiques de l'environnement****Vingt-quatrième session**

Genève, 29-31 janvier 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté
de la vingt-quatrième session**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 29 janvier 2019, à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Résultats des travaux du Bureau.
3. Développement durable dans la région.
4. Organisation de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » :
 - a) Verdissement de l'économie et amélioration de la qualité de l'air, notamment les activités de l'Équipe spéciale GREEN et des centres régionaux pour l'environnement ;
 - b) Élaboration du Système de partage des informations sur l'environnement ;
 - c) Études de la performance environnementale ;
 - d) Accords multilatéraux relatifs à l'environnement.
5. Suivi, évaluation et rapports relatifs à l'environnement.
6. Études de la performance environnementale.
7. Activités intersectorielles.

* Des procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Ceux-ci sont donc priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=_pYBeZ), deux semaines au plus tard avant la réunion. Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, au portail de Prégny, 14, avenue de la Paix (voir le plan et les autres informations disponibles sur le site Web de la CEE à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.html>) afin d'obtenir un badge. En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat par téléphone au numéro : +41 22 917 2682.



8. Aperçu des ressources destinées aux activités relatives à l'environnement et critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations.
9. Réforme du processus de planification et de budgétisation de l'ONU.
10. Présentation et échange de vues sur la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.
11. Élection du Bureau.
12. Calendrier des réunions.
13. Questions diverses.
14. Liste des décisions.
15. Clôture de la réunion.

II. Annotations

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. La Présidente du Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) ouvrira la vingt-quatrième session. Le Comité sera ensuite invité à adopter l'ordre du jour reproduit dans le présent document (ECE/CEP/2019/1). Le calendrier provisoire est présenté dans le document d'information n° 1¹.

2. Résultats des travaux du Bureau

2. À sa vingt-troisième session, le Comité a chargé son Bureau de mener un certain nombre d'activités, notamment : a) solliciter l'avis des membres du Comité et des observateurs concernant l'organisation des réunions du Comité et examiner celle-ci ; b) préparer la vingt-quatrième session du Comité ; c) organiser, en 2019, l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi (Géorgie), juin 2016). Pour s'acquitter de ces tâches, le Bureau du Comité a mené des consultations par voie électronique et s'est réuni à Genève le 28 février 2018 ainsi que les 26 et 27 septembre 2018.

3. Le Comité sera invité à examiner les résultats des travaux du Bureau au titre des points de l'ordre du jour, tels qu'ils sont présentés dans le document ECE/CEP/2019/3.

3. Développement durable dans la région

4. Le secrétariat informera le Comité des principaux faits nouveaux survenus au niveau régional concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et notamment des principaux résultats du Forum régional pour le développement durable de la CEE (Genève, 1^{er} et 2 mars 2018), ayant constitué la contribution de la région de la CEE à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable tenu en 2018 (New York, 9-18 juillet).

5. Le Comité continuera d'inviter les pays et les organisations intéressés à faire part de leur expérience concernant le recensement des moyens pratiques de mettre en œuvre, au niveau national, le Programme 2030 et les objectifs de développement durable pertinents dans une perspective environnementale, en particulier les mesures prises pour promouvoir l'intégration prévue dans le Programme 2030. Il est proposé de centrer le débat sur le groupe d'objectifs qui sera examiné en profondeur par le Forum politique de haut niveau

¹ Les renseignements et les documents relatifs à cette session peuvent être consultés sur une page spéciale du site Web de la CEE (<https://www.unece.org/index.php?id=50063>).

en 2019, à savoir les objectifs 4 (éducation de qualité), 13 (action climatique), 16 (paix et justice, institutions fortes) et 17 (partenariats concernant les objectifs). Les pays intéressés sont invités à indiquer au secrétariat, avant la session du Comité, s'ils souhaitent faire part de leur expérience pratique dans la mise en œuvre des objectifs 4, 13, 16 et 17.

6. En outre, à sa vingt-troisième session, le Comité est convenu de continuer d'utiliser, à sa prochaine session, le document relatif au rôle qu'il joue dans l'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 (ECE/CEP/2017/15) pour stimuler le débat concernant la contribution du Comité à la mise en œuvre du Programme 2030.

7. Le Comité souhaitera peut-être examiner les informations fournies et débattre de son rôle en faveur de la réalisation du Programme 2030.

4. Organisation de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »

8. À sa vingt-troisième session, le Comité a invité le secrétariat à organiser, en coopération avec les partenaires concernés et dans le cadre de sa vingt-quatrième session, un examen à mi-parcours, d'une journée, des principaux résultats de la Conférence ministérielle de Batumi, conformément aux dispositions relatives à cet examen énoncées dans le document ECE/CEP/2017/16.

a) Verdissement de l'économie et amélioration de la qualité de l'air, notamment les activités de l'Équipe spéciale GREEN et des centres régionaux pour l'environnement

9. À Batumi, les ministres ont approuvé le Cadre stratégique paneuropéen visant à promouvoir une économie plus respectueuse de l'environnement – outil devant aider les pays à passer à l'économie verte et, en même temps, à contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable – et ont invité les États membres de la CEE et autres parties prenantes à le mettre en œuvre. Ils ont aussi salué l'Initiative de Batumi pour une économie verte, porteuse d'engagements pris à titre volontaire en vue de donner concrètement effet au Cadre stratégique. Ils ont encouragé les pays et autres parties prenantes à honorer les engagements pris au titre de cette initiative et à informer le Comité des progrès accomplis à cet égard, conformément aux dispositions du Cadre stratégique. Le Comité examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre stratégique et de l'Initiative de Batumi pour une économie verte, tels qu'ils sont présentés dans le document ECE/CEP/2019/4.

10. En outre, les ministres réunis à Batumi ont invité la CEE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en collaboration avec d'autres organisations internationales concernées, à soutenir les pays dans les efforts qu'ils déploient pour passer à une économie verte et parvenir à un développement durable. Le Comité examinera un rapport sur les activités menées par la CEE, le PNUE, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres partenaires pertinents pour aider les pays à passer à l'économie verte et à parvenir à un développement durable, tel qu'il est présenté dans le document ECE/CEP/2019/5 et le document d'information n° 2.

11. Pour améliorer la qualité de l'air, les ministres réunis à Batumi ont approuvé l'Action de Batumi en faveur d'un air plus pur, d'application facultative, et salué les initiatives lancées par les pays intéressés et autres parties prenantes en vue d'améliorer la qualité de l'air pour protéger la santé publique et les écosystèmes. Ils ont invité les pays et autres parties prenantes à mettre en œuvre l'Action de Batumi en faveur d'un air plus pur, en étroite coopération avec la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, s'il y a lieu. Le Comité examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Action de Batumi en faveur d'un air plus pur, tels qu'ils sont présentés dans le document ECE/CEP/2019/6.

12. Les ministres réunis à Batumi ont également accueilli avec satisfaction les travaux accomplis par l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement et ont invité l'OCDE à poursuivre ces activités sous le nouveau nom de cette équipe, à savoir l'Équipe spéciale du Programme d'action pour l'économie verte et

l'environnement (Équipe spéciale GREEN), en coopération avec les partenaires concernés. Le Comité examinera un rapport évaluant les progrès accomplis, établi par l'Équipe spéciale GREEN, tel qu'il est présenté dans le document ECE/CEP/2019/10.

13. Dans la Déclaration de Batumi, les ministres ont accordé une grande importance au rôle des centres régionaux pour l'environnement dans la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer la gouvernance environnementale à tous les niveaux, et ils les ont encouragés à renforcer leurs activités et à continuer de jouer un rôle utile dans la région paneuropéenne en répondant aux besoins des pays cibles. Le Comité examinera un rapport sur les progrès accomplis dans l'amélioration de la gouvernance environnementale et le renforcement des activités des centres régionaux pour l'environnement en vue de répondre aux besoins des pays cibles, ce rapport ayant été établi conjointement par les centres régionaux pour l'environnement et étant présenté dans le document ECE/CEP/2019/13.

b) Élaboration du Système de partage des informations sur l'environnement

14. À Batumi, les ministres ont invité les pays à poursuivre leurs efforts et à continuer de développer leurs systèmes d'information nationaux pour mettre en place le Système de partage d'informations sur l'environnement dans les pays d'Europe et d'Asie centrale d'ici à 2021. Le Comité examinera un rapport sur les progrès accomplis dans la mise au point du Système de partage d'informations sur l'environnement établi par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, tel qu'il est présenté dans le document ECE/CEP/2019/7.

c) Études de la performance environnementale

15. À la Conférence de Batumi, les ministres ont reconnu l'importante contribution apportée par le Programme d'études de la performance environnementale de la CEE au fil des deux décennies écoulées, en tant qu'outil efficace et pratique, et ont souligné le rôle que pouvait jouer ce programme dans l'appui fourni à la réalisation et au suivi des objectifs de développement durable dans la région paneuropéenne. Le Comité examinera un rapport évaluant les progrès accomplis au cours du troisième cycle d'examens, notamment dans l'appui apporté à la réalisation et au suivi des objectifs du développement durable, tel qu'il est présenté dans le document ECE/CEP/2019/8.

d) Accords multilatéraux relatifs à l'environnement

16. Les ministres réunis à Batumi ont salué les progrès accomplis au titre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la CEE et ont reconnu la nécessité de renforcer l'engagement de la société civile et du secteur privé dans leur mise en œuvre. Le Comité examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la CEE s'agissant de l'appui fourni à l'application du Programme 2030, tels qu'ils sont présentés dans le document ECE/CEP/2019/8.

5. Suivi, évaluation et rapports relatifs à l'environnement

17. À sa vingt-troisième session, le Comité a demandé au Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement de réviser et de rationaliser le plan de ses activités au cours de la période allant jusqu'à 2021, tel qu'il est présenté dans le document ECE/CEP/2017/13, en y incluant des résultats mesurables et en donnant la priorité aux activités essentielles en fonction des ressources financières disponibles.

18. Le Comité sera informé des résultats de la vingtième session du Groupe de travail (3 et 4 septembre 2018).

19. En outre, à sa vingt-troisième session, le Comité a adopté le mandat renouvelé de l'Équipe spéciale conjointe sur les statistiques et les indicateurs de l'état de l'environnement pour la période 2018-2021. Le Comité examinera les progrès accomplis par l'Équipe spéciale conjointe depuis sa quinzième session (25 et 26 octobre 2018).

6. Études de la performance environnementale

20. À la présente session, le Comité procédera à un examen collégial de la performance environnementale du Kazakhstan et de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Le Groupe d'experts des études de la performance environnementale établira la version finale des recommandations concernant les deux examens lors d'une réunion qu'il tiendra du 9 au 11 janvier 2019. Le Comité examinera les recommandations présentées dans les documents d'information n^{os} 3 et 4 en vue de leur éventuelle adoption.

21. À sa vingtième session, en octobre 2014, le Comité a renouvelé le mandat du Groupe d'experts des études de la performance environnementale pour la période 2015-2018 (ECE/CEP/2014/13). Le document ECE/CEP/2019/12 passe en revue les réalisations du Groupe d'experts pendant la période couverte par son mandat et contient en annexe un projet de décision portant sur le renouvellement de son mandat pour une durée supplémentaire de quatre ans. Le Comité sera invité à adopter le mandat du Groupe d'experts des études de la performance environnementale pour la période 2019-2022 et à le transmettre au Comité exécutif de la CEE pour approbation.

22. Le Comité passera également en revue les activités récentes et prévues au titre du Programme d'études de la performance environnementale.

7. Activités intersectorielles

23. Dans le cadre d'une réunion élargie (Genève, 28 février 2018), le Bureau du Comité des politiques de l'environnement a demandé au secrétariat d'établir une note d'information sur toutes les activités intersectorielles menées sous les auspices du sous-programme Environnement de la CEE. Comme suite à cette demande, le Comité sera invité à examiner le document ECE/CEP/2019/11, établi par le secrétariat et exposant en détail les faits nouveaux récents, les plans pour l'avenir et les décisions qu'il devrait prendre au sujet des activités intersectorielles.

8. Aperçu des ressources destinées aux activités relatives à l'environnement et critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations

24. À sa vingt-troisième session, le Comité a pris note des informations fournies concernant les problèmes persistants rencontrés au moment de rendre compte de l'état des ressources disponibles pour les activités relatives à l'environnement et s'est dit préoccupé par les difficultés liées au fait que le système administratif Umoja n'était pas encore pleinement opérationnel. À cet égard, le Comité a prié le secrétariat de lui fournir des renseignements sur l'état des ressources du sous-programme Environnement pour la période biennale 2016-2017 au cours de sa prochaine session. En outre, le Comité a invité les pays et autres parties prenantes à envisager de verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale du processus « Un environnement pour l'Europe » de manière à favoriser la participation des personnes remplissant les conditions requises aux réunions du Comité et de son Bureau.

25. Le Comité sera invité à examiner les ressources ordinaires et extrabudgétaires requises pour les activités se rapportant au sous-programme Environnement (document d'information n^o 5). Les pays donateurs seront invités à annoncer des contributions supplémentaires aux fonds d'affectation spéciale.

26. À sa précédente session, le Comité est également convenu de maintenir les critères d'attribution d'une aide financière adoptés par le Comité à sa vingt-deuxième session en janvier 2017 (sur la base des données relatives à 2015). Il a en même temps demandé au Bureau, avec le concours du secrétariat, de vérifier si des données étaient disponibles pour 2016 et, si elles l'étaient pour tous les pays en transition, d'établir une version révisée des critères d'attribution d'une aide financière à adresser par courriel au Comité pour approbation selon une procédure d'accord tacite. Les critères révisés ont été élaborés à la

suite de la réunion tenue en septembre par le Bureau et transmis par courriel au Comité à la fin d'octobre 2018. À la présente session, le Comité pourra choisir de mettre à jour les critères d'attribution d'une aide financière ou de continuer à utiliser les critères récemment adoptés pour une année supplémentaire, sur la base de la recommandation du Bureau.

9. Réforme du processus de planification et de budgétisation de l'ONU

27. En décembre 2017, lors de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, les États Membres ont approuvé le passage, à titre expérimental, d'un exercice budgétaire biennal à un exercice annuel à compter de 2020. Le Comité sera informé des incidences sur ses travaux et l'état d'avancement de l'élaboration du projet de budget-programme pour 2020. Les membres seront invités, selon qu'il conviendra, à formuler des observations sur le projet de budget-programme du sous-programme Environnement (document d'information n° 6).

10. Présentation et échange de vues sur la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

28. À sa vingt-troisième session, le Comité a invité le PNUE à continuer de lui faire part des faits nouveaux pertinents survenus dans le cadre de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Le Comité sera invité à examiner les informations fournies par le PNUE et à procéder à un échange de vues sur les préparatifs de la quatrième session de l'Assemblée pour l'environnement (Nairobi, 11-15 mars 2019).

11. Élection du Bureau

29. À sa vingt-troisième session, le Comité a décidé de reporter l'élection du Bureau à sa prochaine session, le Bureau actuel restant en fonctions jusque-là. Le Comité sera invité à élire le président et les autres membres du Bureau. La liste préliminaire des candidats proposés sera diffusée par courriel en novembre 2018 (document d'information n° 7).

12. Calendrier des réunions

30. À sa vingt-troisième session, le Comité a approuvé le projet de calendrier des réunions du Comité et de son Bureau jusqu'en 2020. Le Comité sera invité à passer en revue le calendrier de ses réunions pour la période 2019-2021 (document d'information n° 8). La vingt-cinquième session du Comité devrait avoir lieu du 12 au 14 novembre 2019.

13. Questions diverses

31. Le Comité sera invité à aborder toute autre question susceptible d'être portée à son attention. Les délégations qui souhaitent proposer des questions à inscrire au titre de ce point de l'ordre du jour sont priées d'en informer le secrétariat dès que possible.

14. Liste des décisions

32. Chaque matin, la Présidente, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et les décisions adoptées par le Comité la veille. La liste définitive des décisions sera établie avant la clôture de la réunion.

15. Clôture de la réunion

33. La Présidente prononcera la clôture de la réunion. Le rapport de la session et la liste des participants seront établis par le secrétariat en concertation avec le Bureau et distribués au Comité après la session. Ces documents seront affichés sur le site Web de la réunion.